



# **EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016**

## **Gestion structurée**

Capital garanti à l'échéance	Optimisation du rendement	Performance	Levier

1

Capital : Capital garanti, barrière européenne

Durée: 3 ans

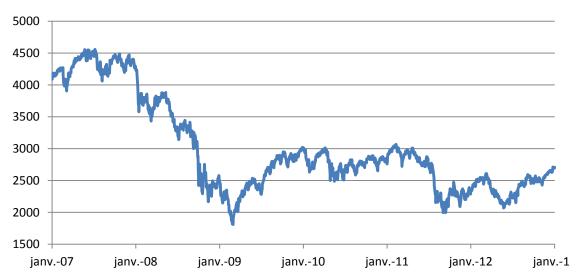
Exposition: DJ Eurostoxx 50

# Stratégie:

- L'EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016 est indexé sur l'indice Dow Jones Eurostoxx 50 (ci-après l'«Indice»).
- ➤ Le mode de remboursement de l'EMTN dépend de l'évolution de l'Indice.

  Nous comparons ainsi les cours de clôture de l'Indice Dow Jones Eurostoxx 50 à la Date d'Observation Initiale (ci-après « Prix Initial » fixé le 16/01/2013) et le cours de l'Indice à la Date d'Observation Finale (ci-après « Prix Final », fixé le 11/01/2016).
  - Si le Prix Final est <u>strictement inférieur à 100% du Prix Initial</u>, alors l'EMTN est remboursé à 100% de sa Valeur Nominale.
  - Si le Prix Final est compris entre 100% et 125% du Prix Initial, alors l'EMTN est remboursé à 100% de sa Valeur Nominale augmenté de la performance de l'Indice.
  - > Si le Prix Final est <u>strictement supérieur à 125% du Prix Initial</u>, alors l'EMTN est remboursé à 105% de sa Valeur Nominale.

### **Evolution du DJ Eurostoxx 50 depuis 2007 :**

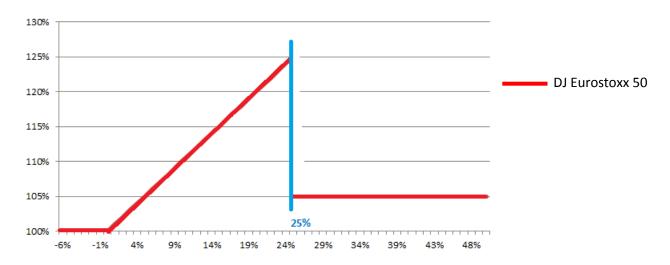


L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les performances réalisées sur les années passées ne préfigurent pas des performances futures





### Simulation de rendement à l'échéance :



### Remboursement à l'échéance :

Performance du DJ Eurostoxx 50	-10%	0%	10%	20%	25%	30%	40%
Remboursement de l'EMTN	100%	100%	110%	120%	125%	105%	105%
Rendement annuel équivalent	0,00%	0,00%	3,23%	6,27%	7,72%	1,64%	1,64%

## Caractéristiques:

Emetteur :	CIC
Date d'émission :	16/01/2013
Date de maturité :	18/01/2016
Valeur Nominale:	50 000 €

Atouts: → Capital garanti à l'échéance.

→ Participation à la hausse de l'Indice DJ Eurostoxx 50 jusqu'à une barrière.

→ Barrière européenne « conservatrice » : comparaison des cours uniquement à la Date d'Observation Finale

Risques: 

Rendement nul en cas de baisse de l'indice.

Rendement réduit en cas de franchissement de la barrière.

→ Pas de garantie sur la capital investi pendant la durée de vie du produit.





# **Note Technique**

Le présent document est un résumé en langue française des caractéristiques de l'Euro Medium Term Note (« EMTN ») Shark Eurostoxx50 Janvier 2016 (le « Titre ») telles que décrites ci-dessous. Pour une information complète sur l'Emetteur et cette offre d'EMTN, il convient de se référer conjointement aux Termes Finaux (Final Terms) relatifs à l'émission de l'EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016 et au Prospectus de Base (Base Prospectus) du programme d'émission EMTN de droit anglais du Crédit Industriel et Commercial, agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg en date du 20 janvier 2012, tel qu'amendé. En cas de difficulté d'interprétation ou de contradiction entre le présent document et les Termes Finaux et le Prospectus de Base, il est précisé que les Termes Finaux et le Prospectus de Base prévaudront.

Le Prospectus de Base ainsi que les Termes Finaux seront disponibles auprès de votre conseiller ou chargé d'affaires ainsi qu'auprès de l'Emetteur (6 avenue de Provence – 75009 PARIS). Le Prospectus de Base est également publié sur le site Internet www.cic.fr

L'EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016 a une Valeur Nominale fixée à 50.000 euros. L'émission ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier. Les Termes Finaux n'ont pas été enregistrés, visés ou vérifiés en France par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le remboursement de chaque EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016 n'est pas garanti durant la durée de vie du produit.

La souscription et l'acquisition des EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016 sont ouvertes à tous « clients non professionnels » au sens de la directive européenne MIF (Marchés d'Instruments Financiers) et tel que décrit aux articles 314-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Néanmoins, la souscription et l'acquisition des EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016 sont réservées à des personnes ayant la connaissance et l'expérience des produits financiers complexes, et acceptant les conditions de remboursement et les facteurs de risques liés à ces Titres.

### **Principaux Termes et Conditions applicables aux Titres**

1. Emetteur	Crédit Industriel et Commercial A+ (Standard and Poor's); Aa3 (Moody's); A+ (Fitch)	
2. (i) Série / (ii) Tranche	379 / 1	
3. Devise	Euro	
4. Prix d'Emission	100% du Montant Nominal Total	
5. Montant Nominal Total	5 000 000 euros	
6. Valeur Nominale	50 000 euros	
7. Date d'Emission	16/01/2013	
8. Date de Maturité	18/01/2016	
9. Date d'Observation Initiale	16/01/2013	
10. Date d'Observation Finale	11/01/2016	
11. Montant des Intérêts payés	Non Applicable	
12. Remboursement Anticipé au gré de l'Emetteur	Non Applicable	
	Sauf événements définis à l'article 6.2 et 6.3 du Prospectus de Base,	





et/ou en cas de survenance d'un Cas de Défaut (tel que défini à l'article 9 du Prospectus de Base). Le montant remboursé par anticipation dans un tel cas sera déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions du Prospectus de Base en prenant en compte la valeur de marché de l'EMTN ainsi que les coûts de résiliation de sa couverture par l'Emetteur.

# 13. Remboursement Anticipé au gré des titulaires des Titres

Non Applicable

#### 14. Remboursement Final de chaque Titre

Le montant de Remboursement Final de chaque Titre par l'Emetteur à la Date de Remboursement sera égal à un montant déterminé par l'Agent de Calcul en application de la formule suivante :

Si le Prix Final est strictement supérieur à 125%, l'EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016 sera remboursé à 105% de sa Valeur Nominale

Sinon, l'EMTN *Shark Eurostoxx50 Janvier 2016* sera remboursé selon la formule suivante :

*Valeur Nominale x [1 + Max (0 ; Performance Eurostoxx50)]* 

Οù

 $Performance\ Eurostoxx50 = \frac{Prix\ Final - Prix\ Initial}{Prix\ Initial}$ 

Avec:

Sous-Jacent : Indice DJ EuroStoxx 50

Le Dow Jones Eurostoxx 50 (SX5E) est l'indice de référence de la zone Euro. L'indice est composé d'un panier de 50 actions, de divers secteurs et pays de la zone Euro. Cet indice est coté sur page Bloomberg : SX5E Index

Prix Initial: Cours de clôture de l'indice le 16/01/2013

Prix Final: Cours de clôture de l'indice le 11/01/2016

### 15. Facteurs de Risque

### Risques spécifiques :

- a. Le capital n'est pas garanti en cas de sortie avant la Date de Maturité à l'initiative du porteur.
- Performance inférieure à celle de l'indice de référence en cas de hausse très forte de l'indice de référence.

#### Risques génériques :

a. Il convient notamment de se reporter au paragraphe intitulé Risk Factors du Prospectus de Base et à l'article 2 de la partie B des Termes Finaux, étant précisé qu'en cas de Remboursement Anticipé, l'Emetteur pourra prendre plusieurs heures, voire plusieurs jours pour résilier sa couverture et procéder à la vente des instruments financiers sous-jacents



# ■ libre arbitre

	composant la stratégie, étant bien entendu précisé que toute résiliation de couverture sera faite par l'Emetteur dans des conditions de prix et de délais qu'il estime de bonne foi et raisonnables afin de sauvegarder au mieux les intérêts financiers du titulaire des Titres.  b. Un Remboursement Anticipé peut survenir pour les raisons définies à l'article 6.2 et 6.3 du Prospectus de Base, et/ou en cas de survenance d'un Cas de Défaut (tel que défini à l'article 9 du Prospectus de Base). Le montant remboursé par anticipation dans un tel cas sera déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions du Prospectus de Base en prenant en compte la valeur de marché de l'EMTN ainsi que les coûts de résiliation de sa couverture par l'Emetteur.		
16. Liquidité	Sur demande du titulaire du titre, le Dealer assurera le rachat de l'EMTN sur la base d'un prix de marché prenant notamment en compte les modalités de calcul du Remboursement Anticipé ainsi que les coûts de résiliation de sa couverture par l'Emetteur.  Le Dealer fournira à l'investisseur, à titre indicatif, une valorisation de l'EMTN sur une base hebdomadaire.  Il est précisé que la possibilité offerte à l'investisseur de demander, à tout moment, le rachat de ses Titres par le Dealer, s'effectuera sur la base de la valeur de marché (« Fair market value ») des Titres, le jour de la demande de rachat, et non, sur la base de la valorisation hebdomadaire, fournie à titre indicatif.  Une pénalité de rachat de 1% sera appliquée sur le prix ainsi déterminé.		
17. Dealer	CIC Est, 31 rue Jean Wenger Valentin, 67000 STRASBOURG CIC, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS Banque de Luxembourg, 14 boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG		
18. Agent de Calcul	CIC		
19. Restrictions de vente supplémentaires	Le Dealer et l'Emetteur déclarent et garantissent que cette offre de Titres ne constitue pas une offre au public en France.		
20. ISIN	XS0875632605		
21. Droit Applicable	Droit Anglais		
22. Annulation de l'opération	L'Emetteur pourra en outre annuler l'opération de souscription des EMTN si, lors de la souscription, la valeur de marché de l'EMTN a varié de +/- 2%.		
23. Frais de distribution	Les commissions de distribution pourront représenter un pourcentage maximum de 0.33% de la Valeur Nominale par an.		





Le présent document ne saurait en aucun cas être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre en vue de la vente ou de l'achat d'instruments financiers, une offre de services financiers émanant de la Banque (Banques et Caisses du Groupe Crédit Mutuel - CIC), un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée.

Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives et n'ont aucune valeur contractuelle. Les prix ou exemples d'opérations contenus dans ce document sont donnés à titre exclusivement informatif et ne permettent pas au client de conclure une opération avec la Banque, ni ne donnent une indication sur les conditions auxquelles la Banque accepterait de conclure celle-ci. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.

L'attention du lecteur est particulièrement attirée sur le fait que toute opération portant sur des instruments financiers à terme comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions ou des obligations, des indices boursiers, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, le client doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération. Ainsi, lorsqu'il conclura l'opération présentée, le client sera réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il sera également réputé agir pour son propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à sa situation après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. Le client doit également procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne s'en remet pas pour cela à la Banque.

Les informations contenues dans ce document sont de nature confidentielle. Toute reproduction, même partielle, ou rediffusion de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable de la Banque.

Ce Titre peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ce Titre ne peut être souscrit que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au Client de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ou à des ressortissants des Etats-Unis, ou à des personnes résidant aux Etats-Unis.





# **EMTN Shark Eurostoxx50 Janvier 2016**

## **Bulletin d'Acquisition/Souscription**

Ref OST: 1301008

[Socié	été] / [Nom et prénom] :		
(Ci-ap	orès dénommé « l'Acquéreur »)		
donn	e aux Banques et Caisses du G	roupe Crédit Mutuel - CIC (ci	après dénommées « la Banque ») l'ordre
irrévo	ocable d'acquérir pour son propre	compte	[Nombre de Titres,] EMTN
Shark	k Eurostoxx50 Janvier 2016 dont le	es caractéristiques sont les suiv	vantes :
•	Prix d'acquisition: 100%  Valeur Nominale : 50.000 euros Code Isin : XS0875632605		
•	Montant de Remboursement And l'émission		Calcul conformément aux Termes Finaux de
(Ci-ar	Remboursement Final : détermin près dénommés les « <b>Titres</b> »)	és par l'Agent de Calcul conformé	ment aux Termes Finaux de l'émission
L'Acq	uéreur donne instruction à la Banq	que de débiter son compte espèc	ce, ouvert à son nom dans les livres de la, Clé RIB, du
prix d 1. L'Acq (a)  (b)	'acquisition des Titres, soit la somme Déclarations:  uéreur déclare expressément:  (i) avoir rempli le questionnaire 'Co Titres et avoir remis tout document (ii) avoir lu et compris les termes de (iii) disposer des connaissances et associés aux Titres et au(x) instrun (iv) être informé de l'absence de grevendre les Titres;  (v) que s'il agit dans le cadre d'un d'acquérir les Titres;  (i) qu'il a reçu et lu la Note Techn accepte inconditionnellement et ir risques relatifs aux Titres;  (ii) qu'il a pris connaissance du rés du CIC (www.cic.fr);  (iii) qu'il a reçu toutes explications redocumentation mentionnée aux poi avoir procédé à sa propre analyse juridiques, fiscaux, comptables et avantages et inconvénients de ceu Banque;  être informé qu'en cas d'insuffisance.	ponnaissance et Classification du C justifiant de sa qualité; e la Convention de Service d'inves t de l'expérience nécessaires pour nent(s) financier(s) sous-jacent(s) garantie en capital, et de l'absen- mandat de gestion, il a vérifié la c ique préalablement à la signature rrévocablement les termes dans sumé en français du Prospectus de requises pour apprécier le contenu ints i, ii et iii précédents; e, avec l'aide éventuelle de ses pro t règlementaires liés à l'acquisiti ux-ci, ne pas s'en être remis pour	client' attestant de sa capacité à souscrire les stissement ; rapprécier les caractéristiques et les risques ; ce de marché large et liquide permettant de qualité de son mandataire et son autorisation et du présent Bulletin d'Acquisition et qu'il en leur intégralité, notamment les facteurs de le Base relatif aux Titres disponible sur le site
en France n°200 Fait à		rticle L411-2 du Code Monétaire e	ou indirectement, sous forme d'offre au public et Financier tel que modifié par l'ordonnance
	cquéreur		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Faire précéder de la mention « *lu et approuvé »*